

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 juillet 2025 à 10h15 à Nyons**

Le Conseil communautaire, convoqué le 2 juillet 2025 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil à l'annexe de la CCBDP à Buis-les-Baronnies pour la séance du 8 juillet 2025.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 8 juillet 2025, le Conseil communautaire a été convoqué une nouvelle fois pour une séance le 15 juillet 2025 dans la salle du Conseil à Nyons. Le Conseil communautaire a alors pu délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Secrétaire de séance : Madame Fabienne BARBANSON

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 96

Nombre de voix délibératives : 38

Etaient présents : 32 (dont 1 suppléant)

DAYRE Thierry, GREGOIRE Michel, BAS Claude, NICOLAS Alain, RICHARD Eric, BERNARD Sébastien, MONPEYSSEN Jean-Jacques, RUYSSCHAERT Christelle, PEYRON Roland, ROCHAS Pascale, GARCIA Jean, LAGET Jean-Michel, DECONINCK Stéphane, MACIPE Nadia, ARMAND Marie-Noëlle, BARBANSON Fabienne, BERGER-SABATIER Martine, BOMPARD Marc, BOTTINI Monique, CARRERE Christian, COMBES Pierre, FERNANDES José, GIELLY Patricia, LANTHEAUME Pascal, LEDESERT Philippe, MONGE Alain, PENIGAUT Alexandre, PUSTOCH Alan, SOMAGLINO Claude, THIRIOT Christian, VIARSAC Roger, CHAPPON Gérard

Etaient absents ou excusés : 59

ACHAT Ginès, BALDUCHI Monique, BOMPARD Jérôme, BONNEFOY Martial, BONTOUX Géraud, BOREL Sylvie, BREDY Muriel, CAHN Philippe, CHAREYRE Laurent, CHARRASSE Daniel, CHAUDET Laurence, CHAUVET Véronique, CIRER-METHEL Pascal, CLEMENT Rémy, CLEMENT Augustin, CONIL Denis, CORNILLAC Christian, DONZE André, DUC Brigitte, DUPOUX Sébastien, ESTEVE Lionel, FAREL Annelise, FEUILLAS Annie, FOUGERAS Lionel, FRACHINOUS Alain, GARNERO Sylvie, GAUTHIER Eliane, GILLET Didier, GIREN Didier, GRAS Jean-Claude, GREGOIRE Jean-Luc, GRONCHI Yoann, GROSS François, HAIM Juliette, HAMARD Marc, LABROT Alain, LAFFITTE Didier, LAURENT Marie-Christine, LOUPIAS Aurélie, LYOBARD Eric, MATHIEU André, MORIN Gilbert, NICOLAS Jean-Louis, NIVON Jacques, PELACUER Jean-Marc, PEZ Gérard, PILOZ Odile, POUYET Stéphanie, QUARLIN Mireille, RAVOUX Gilles, ROUSSELLE Didier, ROUSSIN Christine, ROUSTAN Sébastien, ROUX Serge, TACUSSEL Odile, TATONI Thierry, TEULADE Christian, TREMORI Michel, TRUPHEMUS Gérard

Excusés ayant donné procuration : 6

SALIN Olivier donne procuration à PENIGAUT Alexandre, AMOURDEDIEU Aurore donne procuration à COMBES Pierre, BOUNIN Florence donne procuration à BOTTINI Monique, CHAMBON Claude donne procuration à GARCIA Jean, MONIER Marie-Pierre donne procuration à DAYRE Thierry, TEISSEYRE Isabelle donne procuration à LANTHEAUME Pascal

Activité et Aménagement de pleine nature – Mobilités douces

Rapporteur : Roland PEYRON

Activité et Aménagement de pleine nature

117-2025 Réalisation de travaux de purge sur le site naturel d'escalade du Saint-Julien – Buis-les-Baronnies – Demande de cofinancement auprès du Département

Par délibération n° 81-2024 du 30 avril 2024, la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) est devenue compétente pour la gestion des sites naturels d'escalade (hors via ferrata assimilées à des équipements de loisirs).

En amont de cette prise de compétence en 2024, la Commune de Buis-les-Baronnies, alors gestionnaire du site par convention avec la Fédération française de montagne et d'escalade, avait entrepris une purge des éléments rocheux majeurs pouvant présenter un risque pour les pratiquants de l'activité escalade sur la falaise du site naturel d'escalade du Saint-Julien, moitié ouest.

En 2025, il convient désormais de purger la moitié est du site. Pour ce faire, la CCBDP a prévu au budget prévisionnel une enveloppe afin de mandater un groupement de professionnels, grimpeur-équipieur-moniteur pour effectuer une action de purge. Les travaux commenceront à partir du secteur dit « Les Lames » au-delà de la voie « La directissime ».

Les travaux sont à programmer pour novembre 2025 après réception de la notification de subvention.

Il n'est pas nécessaire d'effectuer d'étude d'incidence NATURA 2000. Le site est inscrit au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI).

Le site est conventionné avec le propriétaire et la mairie de Buis-les-Baronnies.

En termes de gouvernance, la mairie de Buis-les-Baronnies, les propriétaires riverains, le club d'escalade de Buis-les-Baronnies, le comité départemental FFCAM et le Parc naturel régional des Baronnies Provençales seront associés.

Le projet est éligible au « fonds sport nature » du Conseil départemental de la Drôme.

Le Conseil communautaire est informé que les crédits sont disponibles en section investissement au budget primitif 2025. Les professionnels de ce secteur d'activité ne sont pas assujettis à la TVA (art. 293 B du CGI) :

DEPENSES	Montant en €	RECETTES	Taux	Montant en €
Prestation de purge	20 000	Département de la Drôme	60 %	12 000
		Autofinancement	40 %	8 000
TOTAL	20 000	TOTAL	100 %	20 000

Notification de subvention attendue pour mi-septembre

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5214-16 ;

Vu la délibération n° 81-2024 du 30 avril 2024 portant approbation de la modification de l'intérêt communautaire précisant la mise en œuvre de la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace communautaire pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire » dont la gestion des sites naturels d'escalade (hors via ferrata assimilées à des équipements de loisirs).

Vu la délibération n° 082-2024 du 30 avril 2024 portant approbation de l'actualisation de l'annexe n° 9 des statuts de la CCBDP listant les sites et itinéraires d'intérêt communautaire et définition des modalités d'application de la garde ;

Considérant que le site naturel d'escalade du Saint-Julien fait partie de la liste des sites sur lesquels porte l'intérêt communautaire (annexe 9).

Considérant le besoin de procéder à une purge des éléments rocheux majeurs pouvant présenter un risque pour les pratiquants de l'activité escalade sur la falaise du site naturel d'escalade du Saint-Julien, moitié ouest, à partir du secteur dit « Les Lames » au-delà de la voie « La directissime ».

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 38

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER la programmation de travaux de purge sur le site naturel d'escalade du Saint-Julien ;

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que proposé ci-dessus ;

D'AUTORISER le Président à solliciter un cofinancement auprès du Département de la Drôme ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

La Secrétaire de séance,

Fabienne BARBANSON



Le Président,

Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 22/07/2025

Mise en ligne le : 22/07/2025

Ampliation à :